

Thermalisme : quel bénéfice pour les patients ? Quel coût pour la société ?

Mercredi 27 mai 2026
Salle Victor Hugo - Assemblée nationale

3^e journée parlementaire du thermalisme

Compte-rendu des échanges



1ÈRE ÉDITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
APRÈS DEUX ÉDITIONS ORGANISÉES AU SÉNAT
PAR SON FONDATEUR JEAN-MARC BOYER.

110 PARTICIPANT.ES

16 INTERVENANT.ES


PARLEMENTAIRES, PATIENTS, SCIENTIFIQUES,
ÉLUS LOCAUX, PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

4H D'ÉCHANGES OUVERTS

AVEC DEUX TABLES-RONDES ET DEUX
KEYNOTES SCIENTIFIQUES.



Organisée par Denis Fégné,
député des Hautes-Pyrénées,
Président du groupe d'études thermalisme
de l'assemblée nationale.



À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ÉLUS, SCIENTIFIQUES, PATIENTS ET PROFESSIONNELS RÉAFFIRMENT LE RÔLE DU THERMALISME DANS LA SANTÉ PUBLIQUE

Réunis mercredi 27 mai 2026 à l'Assemblée nationale, plus d'une centaine de parlementaires, représentants des patients, scientifiques, élus locaux et professionnels du thermalisme ont échangé de manière ouverte sur les enjeux et perspectives de la médecine thermale en France, à l'occasion de la 3e Journée parlementaire du Thermalisme.

Créée à l'initiative de Jean-Marc Boyer, sénateur du Puy-de-Dôme, cette rencontre désormais inscrite dans le paysage institutionnel vise à favoriser le dialogue entre parlementaires, élus locaux, scientifiques, patients et professionnels du thermalisme, représentants des patients et acteurs territoriaux.

Organisée pour la première fois au Palais Bourbon par le député Denis Fégné, cette 3e édition intervenait dans un contexte particulièrement sensible pour la filière thermale, marqué par les débats autour d'un éventuel déremboursement des cures thermales lors de l'examen du dernier PLFSS et par la saisine de la Haute Autorité de santé pour une évaluation du service médical rendu des cures.

Denis Fégné : “défendre une médecine humaine, efficace et territoriale”

En ouverture du colloque, Denis Fégné a rappelé la vocation de cette rencontre : créer un espace de dialogue fondé sur les faits, les données scientifiques et l'écoute des patients.

Le député des Hautes-Pyrénées et Président du groupe d'études thermalisme à l'Assemblée nationale a souligné plusieurs chiffres illustrant la place du thermalisme dans le système de santé : plus de 471 000 patients suivent chaque année une cure thermale conventionnée, près d'un curiste sur deux réduit sa consommation médicamenteuse après une cure et le thermalisme représente environ 0,1 % des dépenses de l'Assurance maladie.

« *Le thermalisme n'est pas une nostalgie du passé mais une réponse moderne aux défis du vieillissement, des maladies chroniques et de la prévention* ». Il a également insisté sur le rôle structurant des stations thermales dans l'accès aux soins et dans l'attractivité médicale des territoires, rappelant que les communes thermales comptent davantage de médecins généralistes que de nombreux territoires comparables.

Jean-Marc Boyer : “La France n'est pas une exception en Europe et certains pays européens remboursent même mieux les cures thermales qu'en France !”

Le sénateur du Puy-de-Dôme et fondateur de cette Journée Parlementaire du Thermalisme est revenu sur l'origine de cet événement, créé au Sénat afin de mieux sensibiliser les parlementaires aux enjeux du secteur thermal. Il a rappelé le caractère transpartisan de cette mobilisation : « *Le thermalisme n'est pas de droite, il n'est pas de gauche, il est dans le travail de tous ceux qui croient au thermalisme.* »

Jean-Marc Boyer a longuement évoqué les débats budgétaires récents autour du déremboursement des cures thermales, qualifiés de « *véritable tsunami pour le secteur thermal* ». Il a notamment rappelé la mobilisation des élus et des professionnels, la pétition ayant recueilli plus de 120 000 signatures en quinze jours et le soutien exprimé par de nombreux parlementaires lors des débats du PLFSS.

Jean-Marc Boyer a également alerté sur la méconnaissance persistante du thermalisme dans certains milieux administratifs, politiques et médicaux et plaidé pour un renforcement de la pédagogie autour du service médical rendu des cures thermales.



La HAS précise sa méthode d'évaluation des cures thermales

L'intervention du Dr Cédric Carbonneil, chef du service de l'évaluation des actes professionnels à la Haute Autorité de santé (HAS), a constitué l'un des temps forts de la journée. Le représentant de la HAS a tenu à clarifier la méthodologie d'évaluation engagée concernant les cures thermales.

Une méthodologie spécifique. Le Dr Carbonneil a rappelé que le thermalisme ne serait « *ni évalué comme un médicament, ni comme l'homéopathie* » mais selon une méthodologie adaptée aux pratiques de soins. L'évaluation reposera notamment sur l'analyse des pratiques réelles des établissements thermaux ; une enquête nationale auprès des exploitants thermaux, l'étude de la littérature scientifique française et internationale et l'association d'experts médicaux, de sociétés savantes et de représentants des patients. Il a également insisté sur la neutralité scientifique de la HAS, rappelant que son rôle consistait à éclairer les pouvoirs publics sur le service médical rendu des cures thermales et non à décider du remboursement.



Un calendrier qui s'inscrit dans le long terme. La HAS a présenté le calendrier prévisionnel de ses travaux qui commenceront par une phase de cadrage méthodologique en 2026 et du lancement des évaluations à partir de 2027. Le Dr Carbonneil a confirmé qu'aucune conclusion ne serait disponible avant le prochain Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Une large réflexion sur l'évaluation de la médecine thermale. Les échanges avec la salle ont largement porté sur les enjeux de cette future évaluation. Plusieurs professionnels ont exprimé leurs inquiétudes face à l'éventualité d'une décision politique anticipée sur le remboursement avant même les conclusions de la HAS. Les discussions ont également mis en évidence la complexité de l'évaluation scientifique des cures thermales, compte tenu de la diversité des pratiques thermales en Europe ; de la dimension globale et pluridisciplinaire des cures, des difficultés d'accès à certaines bases de données nationales et de la nécessité d'intégrer la qualité de vie et l'autonomie des patients dans les critères d'évaluation. La HAS a indiqué vouloir construire ces critères en concertation avec les professionnels et les représentants des patients, en prenant en compte les effets spécifiques des soins thermaux, l'environnement de cure, les dimensions préventives et éducatives ainsi que le ressenti des patients.



Les patients au cœur des débats

La première table ronde, présidée par les députées membres de la commission des affaires sociales Justine Gruet (Jura) et Nicole Dubré-Chirat (Maine-et-Loire), était consacrée aux bénéfices des cures thermales pour les patients. Elle a réuni Christine Ferrotti, chargée de relation avec la communauté de lymphologie, patiente partenaire et représentante des usagers CPAM 88 – Association Mieux Vivre avec le Lymphœdème (AVML), et Françoise Alliot-Launois, Présidente de l'Association Française de Lutte Anti-Rhumatismale (AFLAR) ainsi que le Dr. Michel Duprat, Président du Syndicat National des Médecins Thermaux (SNMTh).

Les échanges ont mis en lumière le rôle du thermalisme dans l'accompagnement des maladies chroniques, la prévention de la perte d'autonomie, la réduction des douleurs chroniques, la diminution de certaines consommations médicamenteuses et l'amélioration de la qualité de vie.

Déprescription et prévention. Le Dr Michel Duprat a insisté sur le rôle du médecin thermal dans la déprescription médicamenteuse, c'est-à-dire la limitation des prescriptions inutiles ou redondantes, notamment chez les personnes âgées. Selon lui, la relation de confiance construite durant la cure permet en effet d'accompagner une diminution raisonnée de certains traitements et de limiter les risques liés à la polymédication.

Témoignages de patients. Plusieurs témoignages ont illustré les bénéfices concrets. Une patiente atteinte d'un lymphœdème secondaire après un cancer du sein a expliqué avoir retrouvé davantage d'autonomie grâce aux ateliers d'éducation thérapeutique suivis en cure. Les représentants des patients atteints de maladies rhumatismales ont souligné l'importance des cures dans la lutte contre la douleur, le maintien de l'activité physique, la prévention de l'isolement social et le maintien de l'autonomie. La Présidente de l'Association des brûlés de France, Martine Nel Omeyer, a rappelé que les cures thermales étaient vitales dans le parcours de soins des grands brûlés, notamment pour la cicatrisation et la préparation des interventions chirurgicales.

Une inquiétude forte face au risque de déremboursement. Les représentants des patients ont exprimé une forte inquiétude face à l'hypothèse d'un déremboursement. Christine Ferrotti a notamment évoqué une « perte de chance dramatique » pour les patients atteints de lymphœdème.

Plusieurs intervenants ont plaidé pour une meilleure intégration des cures thermales dans les parcours de soins officiels et pour une reconnaissance accrue de leur rôle préventif et non médicamenteux.

Les données scientifiques et les économies liées à la baisse des médicaments.

Le Professeur Jean-Louis Montastruc, président du Conseil scientifique de l'Association Française pour la Recherche Thermale (AFRETh), a évoqué plusieurs travaux portant sur l'impact des cures thermales sur la consommation médicamenteuse.

Selon les données de ces études, la diminution des anti-inflammatoires non stéroïdiens pourrait représenter environ 500 000 euros d'économies sur six mois et la baisse des antalgiques pourrait générer environ 1,5 million d'euros d'économies. Il a souligné que

ces effets contribuent à réduire les effets indésirables liés aux médicaments tout en générant des économies pour l'Assurance maladie.

Jean-Louis Montastruc a également regretté la faible place accordée à la médecine thermique dans les formations médicales et plaidé pour un renforcement de la recherche scientifique dans ce domaine.



La prise en charge en FRANCE

le forfait de surveillance (médecin thermal): PEC à 70%

les soins thermaux : en général, PEC au taux nominal de 65%
(taux effectif de 55%)

les transports et l'hébergement : allocation forfaitaire sous
condition de ressources

le curiste est le principal financeur de son séjour thermal

Une perspective européenne du thermalisme.

Une intervention vidéo de Claude-Eugène Bouvier, représentant de l'European Spa Association (ESPA), a permis de replacer le modèle thermal français dans une perspective européenne.

Les échanges ont montré que plusieurs pays européens disposent eux aussi de systèmes de prise en charge des cures thermales, parfois plus favorables qu'en France.

L'ESPA a rappelé la diversité des modèles européens selon les missions confiées au thermalisme, la durée des cures et les modalités de remboursement.

Ainsi, en Allemagne, les cures de réhabilitation bénéficient d'une prise en charge importante, en Italie, les soins thermaux sont largement remboursés. En Espagne, certaines caisses de retraite participent au financement des cures et dans plusieurs pays d'Europe centrale, les prises en charge publiques atteignent parfois 80 à 100 %.

L'ESPA a conclu que la France ne figurait pas parmi les pays européens les plus généreux en matière de remboursement des cures thermales.

Lire la vidéo :



Thermalisme et économie de la santé : un levier de soutenabilité

La seconde table ronde était consacrée aux enjeux économiques et territoriaux du thermalisme. Autour d'Adrien Sonnet, Maître de conférences en STAPS à l'Université de Caen Normandie et chercheur au CERREV, de Julien Dubois, Président de l'Association nationale des maires de communes thermales (ANMCT), de Thierry Dubois, Président du Conseil National des Etablissements Thermaux (CNETH) et de l'économiste Guillaume Moukala Samé, les échanges ont porté sur la soutenabilité du système de santé, les économies potentielles liées à la prévention, le rôle territorial des stations thermales, l'organisation des soins dans les territoires ruraux et une efficacité médico-économique documentée.

Guillaume Moukala Samé : "Le thermalisme présente une efficacité médico-économique comparable, voire parfois supérieure, à certaines prises en charge conventionnelles"

Lors de la table ronde consacrée aux enjeux économiques et à la soutenabilité du système de santé, Guillaume Moukala Samé, économiste au cabinet Asterès, a présenté les principaux enseignements d'une étude consacrée à l'efficacité médico-économique des cures thermales.

Cette étude repose sur une revue systématique de la littérature scientifique internationale ainsi que sur l'analyse de plusieurs essais cliniques randomisés portant sur différentes pathologies chroniques, notamment l'arthrose du genou, l'arthrose généralisée, la fibromyalgie ou encore la spondylarthrite ankylosante.

L'économiste a rappelé que l'objectif n'était pas seulement d'évaluer l'efficacité clinique des cures thermales, mais également leur rapport coût-bénéfice pour la collectivité. L'analyse s'appuie notamment sur la notion de « QALY » (« Quality Adjusted Life Year »), indicateur internationalement utilisé pour mesurer les gains de qualité de vie associés à une intervention de santé.

Selon les résultats présentés, les cures thermales permettent d'obtenir des améliorations significatives de la qualité de vie des patients à des niveaux de coûts jugés particulièrement compétitifs au regard des standards internationaux d'évaluation médico-économique.



Guillaume Moukala Samé a ainsi souligné que, dans certaines indications, « *les ratios coût-efficacité observés pour les cures thermales apparaissent comparables, voire parfois plus favorables que ceux de certains traitements médicamenteux conventionnels* ». Les bénéfices observés concernent notamment la réduction des douleurs chroniques ; l'amélioration des capacités fonctionnelles ; le maintien de l'activité physique, la diminution de certaines consommations médicamenteuses ainsi qu'une amélioration durable de la qualité de vie des patients.

L'étude met également en évidence l'intérêt potentiel du thermalisme dans la prévention de certaines complications liées aux maladies chroniques, en particulier chez les patients souffrant de pathologies ostéo-articulaires ou de douleurs persistantes.

L'économiste a toutefois rappelé que ces travaux devaient encore être consolidés par de nouvelles études et par un accès élargi aux données médico-administratives permettant d'évaluer plus finement les effets des cures thermales sur les hospitalisations, les arrêts de travail, les dépenses de soins ou encore la perte d'autonomie.

Au-delà des seuls enjeux budgétaires, Guillaume Moukala Samé a défendu une approche globale de l'évaluation des cures thermales intégrant les bénéfices sanitaires, sociaux et territoriaux. Selon lui, « *la question n'est pas uniquement de savoir combien coûtent les cures thermales, mais aussi combien elles permettent potentiellement d'éviter en termes de dépenses de santé futures et de perte de qualité de vie* ».

Un rôle structurant pour les territoires. Les intervenants ont également rappelé le poids économique du thermalisme : environ 25 000 emplois, un rôle structurant dans de nombreuses communes rurales et une contribution importante à l'attractivité médicale et économique des territoires. Thierry Dubois a notamment souligné que plus de 70 % des communes thermales comptent moins de 5 000 habitants et que l'activité thermale contribue fortement au maintien de l'offre de soins dans ces territoires.

Les débats ont également permis d'aborder une question centrale : le thermalisme doit-il être considéré comme une dépense de santé ou comme un investissement de prévention et d'aménagement sanitaire des territoires ?

Yannick Monnet, député de l'Allier, membre de la commission des affaires sociales : « Derrière le thermalisme, c'est le modèle solidaire de la Sécurité sociale qui est interrogé »



Le député Yannick Monnet a replacé les débats sur le remboursement des cures thermales dans une réflexion plus large sur l'avenir du financement de la Sécurité sociale et du système de protection sociale français. Selon lui, les discussions récurrentes autour d'un éventuel déremboursement dépassent largement la seule question du thermalisme : « *derrière le thermalisme, c'est notre capacité collective à maintenir une prise en charge solidaire des soins qui est interrogée.* »

Le député de l'Allier a dénoncé une logique consistant à transférer progressivement certaines dépenses vers les complémentaires santé ou vers les patients eux-mêmes. « *Quand on parle de déremboursement cela signifie en réalité un reste à charge supplémentaire pour les patients.* » Il a rappelé que les cures thermales représentent une part très faible des dépenses de l'Assurance maladie – environ 0,1 % – tout en pouvant contribuer à prévenir des dépenses plus lourdes à long terme liées aux hospitalisations, à la perte d'autonomie ou à la surconsommation médicamenteuse. Yannick Monnet a également insisté sur les enjeux d'égalité territoriale et d'accès aux soins, estimant que les cures thermales participent pleinement aux politiques de prévention et d'accompagnement des maladies chroniques.

Yannick Neuder : « Une évolution du modèle ne peut pas être décidée dans un amendement budgétaire »

Ancien ministre et cardiologue de formation, Yannick Neuder a défendu une approche articulant exigence scientifique et prise en compte des réalités économiques et territoriales. Il a rappelé que les stations thermales jouent un rôle structurant dans de nombreuses petites communes, à la fois sur le plan sanitaire, économique et social. « *Dans beaucoup de territoires, le thermalisme participe directement au maintien de l'offre de soins, de l'emploi et de l'activité économique.* »

Tout en réaffirmant son attachement à une médecine fondée sur les preuves (« *evidence based medicine* »), Yannick Neuder a estimé que l'avenir du thermalisme ne pouvait être tranché à travers un simple amendement budgétaire adopté dans le cadre du PLFSS. « *Un éventuel changement de modèle ne peut pas être décidé au détour d'un amendement déposé tardivement, compte tenu des conséquences que cela aurait pour les patients, les professionnels et les territoires.* »

Il a appelé à une réflexion collective associant l'ensemble des parties prenantes – scientifiques, élus, professionnels de santé, établissements thermaux et représentants des patients – afin de construire une vision de long terme. Selon lui, le thermalisme devra continuer à renforcer la démonstration scientifique de ses bénéfices tout en s'inscrivant davantage dans les politiques de prévention, de vieillissement en santé et d'accompagnement des maladies chroniques.



Adrien Sonnet : "Comprendre l'évolution historique du modèle thermal"

Le sociologue Adrien Sonnet a apporté un éclairage historique et territorial sur l'évolution du thermalisme français depuis la création de la Sécurité sociale. Il a rappelé que le remboursement des cures thermales à partir de 1947 avait profondément structuré l'économie et l'organisation des villes thermales. « *Le modèle thermal français s'est largement construit autour de la reconnaissance par la Sécurité sociale du caractère médical des cures thermales.* » Selon lui, cette reconnaissance a permis le développement de nombreux territoires mais a également créé une forte dépendance économique vis-à-vis de l'activité thermale.



Adrien Sonnet est revenu sur la crise traversée par les stations thermales à partir des années 1980 et 1990, marquée par une baisse de fréquentation et par les interrogations croissantes sur la légitimité médicale du thermalisme. Face à ces évolutions, les collectivités locales ont été conduites à transformer progressivement leur modèle de développement. « Les élus locaux ont joué un rôle central dans la diversification des stations thermales vers le bien-être, la prévention et le tourisme de santé. »

Le sociologue a également souligné que les stations thermales sont devenues des espaces hybrides, à la croisée des politiques de santé ; de l'aménagement du territoire, du vieillissement de la population et du tourisme de santé. Selon lui, les débats actuels témoignent d'une transformation plus large des politiques publiques de santé, de plus en plus centrées sur la prévention et la qualité de vie.

Julien Dubois : « Le thermalisme est un pilier de l'équilibre de nombreux territoires »

Président de l'Association nationale des maires des communes thermales (ANMCT), Julien Dubois a insisté sur les conséquences territoriales qu'aurait une remise en cause du modèle thermal français.

Le Président du Grand Dax et Maire de Dax a rappelé que la majorité des communes thermales sont de petites collectivités rurales ou de montagne, dont l'économie repose en grande partie sur l'activité thermale. « *Le thermalisme soutient l'activité économique locale, l'hôtellerie, les commerces, les services, mais aussi le maintien des équipements publics et médicaux.* »

Selon lui, les communes thermales investissent en moyenne deux fois plus par habitant que les communes comparables afin d'adapter leurs infrastructures à l'accueil des curistes.

Julien Dubois a toutefois tenu à préciser que les élus locaux ne défendent pas le remboursement des cures thermales pour des raisons uniquement économiques : « *si les élus sont mobilisés, ce n'est pas d'abord pour protéger une activité touristique, mais parce qu'il existe un véritable service médical rendu aux patients.* »

Il a rappelé que les retombées économiques du thermalisme constituent une conséquence positive de cette activité de santé, et non sa justification première.

Le président de l'ANMCT a également alerté sur les conséquences qu'aurait un déremboursement brutal : fragilisation de l'offre de soins, perte d'emplois, recul de l'attractivité médicale et déstabilisation économique de nombreux territoires déjà fragiles. Selon lui, l'avenir du thermalisme devra reposer sur une articulation renforcée entre santé publique, prévention, recherche scientifique et développement territorial.



Un consensus autour d'une approche globale du thermalisme. Au fil des échanges, plusieurs points de convergence sont apparus entre les intervenants. Tous ont souligné la nécessité de dépasser une lecture strictement comptable du thermalisme pour intégrer les bénéfices sanitaires pour les patients ; les économies indirectes potentielles pour le système de santé ; les enjeux de prévention et de vieillissement, les effets sur l'accès aux soins ainsi que les impacts économiques et sociaux pour les territoires.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux scientifiques et médico-économiques afin de mieux documenter les bénéfices des cures thermales et de consolider leur place dans les politiques de santé publique.

Une mobilisation appelée à se poursuivre. En conclusion de cette troisième Journée parlementaire du Thermalisme, le Pr Christian Hérisson, président de la Fédération Thermale et Climatique Française (FTCF), a appelé à poursuivre le travail collectif engagé autour de la reconnaissance scientifique et institutionnelle du thermalisme.

Il a insisté sur la nécessité de renforcer encore les travaux de recherche et les évaluations scientifiques afin de mieux objectiver les bénéfices des cures thermales dans la prise en charge des maladies chroniques et dans les politiques de prévention.

« Le thermalisme doit continuer à démontrer scientifiquement sa place dans le parcours de soins, mais il apporte déjà des réponses concrètes à de nombreux patients confrontés à des pathologies chroniques et à la perte d'autonomie. »

Le Pr Christian Hérisson a également plaidé pour une approche globale de la santé intégrant davantage les dimensions de prévention, de qualité de vie et d'accompagnement non médicamenteux. « Nous devons défendre une médecine humaine, préventive et territoriale, capable d'accompagner durablement les patients au-delà du seul traitement symptomatique. »

Il a enfin salué la mobilisation conjointe des élus, des professionnels de santé, des établissements thermaux et des associations de patients, estimant que cette dynamique collective sera essentielle dans les prochaines années pour consolider la place du thermalisme dans les politiques de santé publique.

Cette troisième édition marque ainsi une nouvelle étape dans la structuration du débat public autour du thermalisme et dans la reconnaissance de son rôle au sein des politiques de santé publique.



Elles et ils l'ont dit :

Nicole Dubré-Chirat, députée du Maine-et-Loire, auteure d'un amendement visant à exclure les prestations liées aux cures thermales de la prise en charge par l'assurance maladie, sauf lorsqu'elles interviennent en complément d'un traitement médical pour les patients relevant d'une affection longue durée, pour les pathologies graves ou invalidantes et pour les troubles du développement de l'enfant. :

Défendre l'évaluation sans fragiliser les patients. La députée Nicole Dubré-Chirat a rappelé à plusieurs reprises la nécessité d'une évaluation scientifique solide et indépendante des cures thermales, notamment dans le contexte des débats budgétaires récurrents autour du financement de l'Assurance maladie et du PLFSS.

Tout en reconnaissant les bénéfices observés chez de nombreux patients, elle a souligné la difficulté d'évaluer scientifiquement des effets de prévention qui s'inscrivent dans le temps long, notamment en matière de maintien de l'autonomie, de réduction des douleurs chroniques ou d'amélioration de la qualité de vie.

Face aux inquiétudes exprimées au sujet d'un éventuel déremboursement, Nicole Dubré-Chirat a tenu à rassurer les patients et les professionnels du secteur. Elle a rappelé que les débats parlementaires n'avaient jamais réduit les cures thermales à de simples « vacances » et a estimé qu'il ne fallait pas alimenter inutilement les inquiétudes.

La députée a toutefois défendu l'idée d'une réflexion sur l'évolution du modèle thermal et sur une meilleure adaptation des prises en charge aux indications les plus pertinentes. Selon elle, les futures évaluations devront permettre de mieux objectiver les bénéfices des cures et d'accompagner l'évolution des établissements thermaux face aux nouveaux enjeux de santé publique.

Nicole Dubré-Chirat a également replacé ces discussions dans le contexte plus large des tensions financières de l'Assurance maladie, estimant qu'une réflexion de long terme sur le modèle de protection sociale était devenue indispensable.



Justine Gruet, députée du Jura, auteure d'une proposition de loi visant à transformer le statut des établissements thermaux en établissements sanitaires de prévention de la perte d'autonomie, n° 1946, déposée le mardi 14 octobre 2025.

Reconnaître pleinement le rôle préventif du thermalisme. Kinésithérapeute de formation, la députée Justine Gruet a défendu une vision du thermalisme centrée sur la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement des maladies chroniques.

Elle a insisté sur le rôle des établissements thermaux dans les territoires ruraux et sur leur contribution à l'accès aux soins dans des zones souvent fragilisées par la désertification médicale. Selon elle, le thermalisme constitue un maillon important de l'offre de soins territoriale et ne peut être réduit à une activité de bien-être.

Au cours des échanges, Justine Gruet a plaidé pour une distinction claire entre activité médicale thermale et offres de bien-être, rappelant que les cures thermales s'inscrivent dans un véritable parcours de soins pour de nombreux patients atteints de pathologies chroniques.

En conclusion de la table ronde consacrée aux patients, elle a insisté sur la nécessité de donner davantage de visibilité aux établissements thermaux et de sortir de l'incertitude permanente liée aux débats annuels du PLFSS. La députée a également salué l'engagement quotidien des professionnels du thermalisme auprès des patients, notamment dans des situations où les pathologies ne peuvent être guéries mais où les cures permettent d'améliorer durablement le bien-être, l'autonomie et la qualité de vie.

Selon elle, la médecine thermale mérite aujourd'hui d'être pleinement reconnue comme une médecine préventive, territoriale et non médicamenteuse.



Yannick Monnet, députée de l'Allier, membre de la commission des affaires sociales.

Le thermalisme comme enjeu de solidarité nationale. Le député Yannick Monnet a replacé les débats sur le remboursement des cures thermales dans une réflexion plus globale sur le financement de la Sécurité sociale et sur le maintien d'un modèle solidaire de prise en charge des soins.

Selon lui, la question posée dépasse largement le seul thermalisme. Il a estimé qu'un éventuel transfert du financement vers les complémentaires santé reviendrait, dans les faits, à accroître le reste à charge pour les patients et à fragiliser l'accès aux cures pour les publics les plus modestes.

Yannick Monnet a également dénoncé une sous-dotation chronique de la Sécurité sociale et rappelé que les cures thermales représentent une part très limitée des dépenses de l'Assurance maladie, tout en pouvant éviter des coûts ultérieurs plus importants liés aux hospitalisations, à la perte d'autonomie ou à la consommation médicamenteuse.

Le député a ainsi défendu une approche globale des politiques de santé publique intégrant les dimensions préventives et territoriales du thermalisme.



Yannick Neuder, ancien Ministre auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargé de la Santé et de l'Accès aux soins, député de l'Isère :

Une réflexion collective fondée sur les preuves. Yannick Neuder a adopté une position nuancée, articulant reconnaissance des enjeux territoriaux du thermalisme et exigence d'une médecine fondée sur les preuves scientifiques.

Il a rappelé le poids économique majeur des stations thermales dans de nombreuses petites communes, où l'activité thermique soutient l'emploi, l'offre de soins et l'attractivité locale.

Tout en soulignant l'importance de l'« evidence based medicine », il a estimé qu'un éventuel changement de modèle concernant les cures thermales ne pouvait être décidé à travers un simple amendement budgétaire déposé dans le cadre du PLFSS, compte tenu des conséquences potentielles sur les patients et sur les territoires.

Yannick Neuder a plaidé pour une réflexion collective, structurée et concertée, associant l'ensemble des acteurs concernés : pouvoirs publics, scientifiques, élus, professionnels de santé et représentants des patients.

Selon lui, l'avenir du thermalisme devra s'appuyer à la fois sur un renforcement des évaluations scientifiques et sur une prise en compte des réalités économiques, sociales et territoriales du secteur.



Au plaisir de vous retrouver l'année prochaine au Sénat.

